



AFTC
Bourgogne
Franche-Comté

**LE PÔLE DE COMPÉTENCES
ET DE PRESTATIONS
EXTERNALISÉES
PCPE**



FRANCHE-COMTÉ

Informations utiles

- Les prestations proposées sont gratuites (dispositif financé par l'ARS BFC)
- Et complémentaires aux aides perçues par le bénéficiaire (PCH, AAH...)

Secteur d'intervention

- ▶ Doubs (25)
- ▶ Jura (39)
- ▶ Haute-Saône (70)
- ▶ Territoire de Belfort (90)

PCPE POUR QUI ?

Des adultes porteurs d'un handicap cognitif

- Lié à des lésions cérébrales acquises (AVC, traumatisme crânien, tumeur, SEP...)
- Vivant à domicile
- Bénéficiant d'une notification pour ce dispositif, ou visant à en obtenir une, auprès de la Maison départementale des personnes handicapées (MDPH)

PCPE POURQUOI ?

- Anticiper et éviter les ruptures de parcours
- Orienter la personne et son entourage
- Faciliter l'accès aux différents services locaux

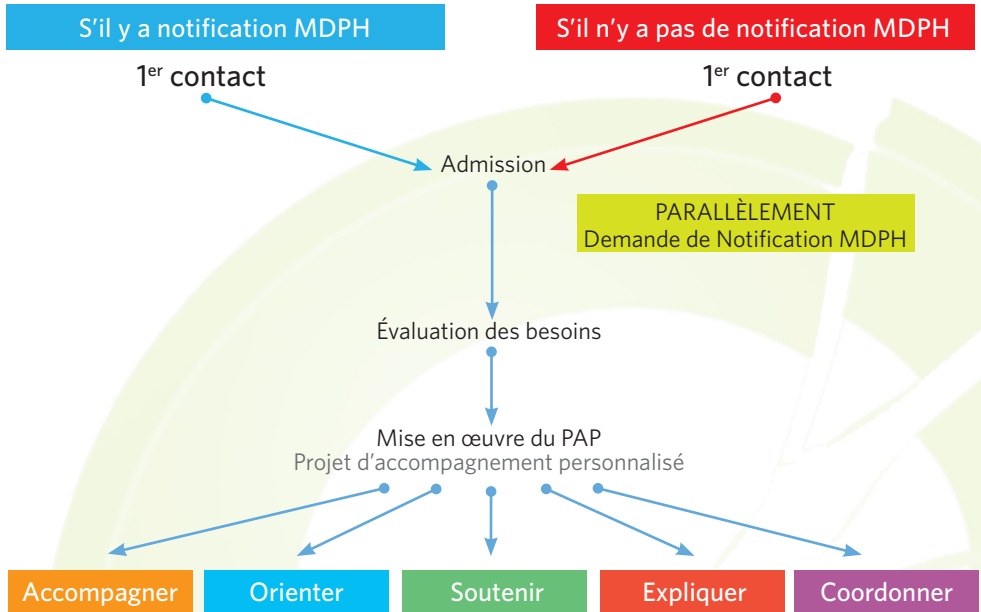
Proposer une solution pour des personnes

- ▶ En attente d'une place dans un service ou établissement médico-social spécialisé
- ▶ En sortie d'un service médico-social spécialisé dans les troubles cognitifs
- ▶ Accompagnée actuellement par un service médico-social non spécialisé dans les troubles cognitifs, nécessitant une évaluation et un appui ponctuel relevant du PCPE

NOTRE ÉQUIPE

Spécialisée dans le champ du handicap invisible

- Secrétaire des services
- Facilitateur(trice) inclusif(sive)
- Neuropsychologue
- Ergothérapeute
- Infirmier(ère)
- Psychologue
- Médecin spécialiste (en lien avec le CHRU de Besançon)
- Adjoint(e) de direction
- Coordinatrice de dispositifs



Types d'intervention

Accompagnement ponctuel, 1 an maximum, renouvelable 1 fois

- ▶ Évaluation des troubles cognitifs et comportementaux
- ▶ Explication des troubles et des retentissements à la personne et son entourage
- ▶ Évaluation des capacités, de l'autonomie et de la participation de la personne dans sa vie quotidienne
- ▶ Identification et mise en place de moyens de compensation au quotidien et dans le lieu de vie
- ▶ Accompagnement de la personne dans la mise en œuvre et le suivi des réponses proposées
- ▶ Soutenir, accompagner, orienter l'aidant
- ▶ Orienter le bénéficiaire auprès des dispositifs adaptés
- ▶ Mettre en place un parcours de soins adapté
- ▶ Faciliter l'accès aux services de santé, sociaux, médico-sociaux de droit commun

HORAIRES D'OUVERTURE

Du lundi au Jeudi

- 9 h - 12 h
- 13 h 30 - 16 h 30
- Vendredi**
- jusqu'à 16 h

COORDONNÉES DU PCPE

● 7, Avenue de Montrapon
25 000 Besançon
Tél. 03 81 63 08 08

CONTACT

● accueilserviceaftc@aftc-bfc.fr
Sophie Alric, *adjointe de direction*
● salric@aftc-bfc.fr
Oriane Buisson, *coordinatrice de dispositifs à notre équipe*
● obuisson@aftc-bfc.fr
Tél. 03 81 63 08 08

Dispositif financé par



AFTC
de
Bourgogne
Franche-Comté

Franche-Comté

AFTC de Bourgogne Franche-Comté
Immeuble Dodane - 7, Avenue de Montrapon - 25000 Besançon
03 81 63 08 08
accueilserviceaftc@aftc-bfc.fr

www.aftc-bfc.fr